

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 57

présenté par

M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, Mme Valérie Boyer, M. Brun, M. de la Verpillière, M. Descoeur, M. Dive, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Poletti, M. Reda, M. Sermier, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier, M. Breton, M. Deflesselles, M. Furst, M. Gosselin, Mme Lacroute et Mme Louwagie

ARTICLE 5

I. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

«

(En équivalent temps plein)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019-2023	2024	2025	Total 2019-2025
Évolution des effectifs	+858	+857	+857	+857	+857	+4586	+857	+857	6000

»

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l’alinéa 3, substituer au nombre :

« 271 936 »

le nombre :

« 273 222 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de « lisser » l’évolution des effectifs au lieu de prévoir une nette hausse des recrutements à partir de 2023. Il convient donc d’éviter l’effet « mur RH » de 2023. Cette progression est aussi plus réaliste compte tenu des difficultés de recrutement qui pourraient se rencontrer dans les années à fort recrutement, et cela permettrait aussi un lissage pour la formation des nouvelles recrues. Si on veut réaliser effectivement ces renforts à hauteur de 6000 ETP, il ne

faut pas reporter les $\frac{3}{4}$ des recrutements sur les trois dernières années. Il s'agit d'envisager une programmation crédible des recrutements supplémentaires.